NI/NM

Délibération UPVD/CR 2026/22-09 n°01 du 22 septembre 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CR 2026/7-07 n°04 du 01 du 7 juillet 2026 déclarant Monsieur Nicolas INGUIMBERT élu vice-président de la commission « recherche » du conseil académique,
Vu l'avis de la Commission Recherche du Conseil Académique du 21 octobre 2025

La Commission Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **la charte BQR.**

Membres composant le conseil : 30	**Pour : 26**
Membres en exercice : 29	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 26	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 26	

Fait à Perpignan, le 05 octobre 2026

Pour Le Président, et par délégation

Nicolas INGUIMBERT

PJ : Charte BQR
CPI : Direction / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Bonus Qualité Recherche

CHARTE DU BQR

Présentation

Le Bonus Qualité Recherche (BQR) est l'un des outils importants de la politique scientifique de l'UPVD. Il est prélevé du budget affecté à la recherche, qui est voté au Conseil d'Administration de l'établissement. Ce budget est augmenté du préciput sur les projets ANR. Une fois que la répartition des dotations des laboratoires et des différentes structures de la recherche est effectuée, le montant du BQR est redistribué par l'intermédiaire d'un appel à projets.

Le BQR permet de soutenir des projets et des actions de recherche menés au sein des Unités et équipes de recherche de l'UPVD. Le projet pourra être porté par un enseignant-chercheur, chercheur, ingénieur de recherche ou ingénieur d'études hébergés à l'UPVD. Les nouveaux personnels recrutés de l'année universitaire en cours seront prioritaires pour porter les projets au nom des laboratoires.

Le nombre de projets qui pourront être potentiellement déposés par un laboratoire tiendra compte de leurs effectifs :

Effectif des personnels hébergés permanents du laboratoire (EC, C, IGR et IGE)	**Grand Projet**	**Petit Projet**
≥ 20 [1]	2*	4
< 20 [2]	1*	2
FREE	2**	

[1] CDED-YS/ CEFREM/ CRESEM/ LGDP/ PROMES

[2] ART-DEV/ CRIOBE/ ESPACE-DEV/ GHS-FRAMESPA/ HNHP/ IHPE/ LAMPS/LBBM(BAE)/ LIPSEM/ LIRMM(DALI)/ MRM-UPVD

* Un grand projet peut être transformé en 2 petits projets notamment pour les laboratoires SHS.

** *Les projets inter/transdisciplinaires proposés par la FREE devront être portés par au moins 2 laboratoires et de préférence SHS/SEE.*

Stratégie de l'UPVD

Un des objectifs affichés dans le cadre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) est de développer la recherche et l'innovation au meilleur niveau européen et international. La politique de l'UPVD est de :

- Promouvoir la transdisciplinarité comme moteur de l'excellence,
- Renforcer l'attractivité internationale de l'UPVD,
- Consolider les liens science et société dans sa dimension collaborative,
- Poursuivre la cohérence entre recherche et formation.
- Renforcer la signature de l'UPVD au travers de projets s'inscrivant dans les priorités stratégiques de l'établissement

Dans le cadre de l'AAP BQR, seront prioritaires :

- les projets inter/transdisciplinaires portés par au moins 2 laboratoires et de préférence SHS/SEE. Un accompagnement du référent MSH SUD sera prévu pour la construction du projet ;
- les projets de Recherche collaborative en lien avec des partenaires du monde socio-économique ou de la société civile, étant précisé que les partenaires ne peuvent pas percevoir un financement BQR.
- Les projets portés par des personnels présents depuis moins de 5 ans à l'UPVD afin qu'ils développent leurs axes de recherche.

L'appel à projets à lieu une fois par an et concerne les grands projets.

La catégorie Petits Projets (PP) intégrés aux dialogues de gestion de gestion des unités (budget maximal de 2.000 €) concerne plus particulièrement :

1. Le soutien à l'organisation de colloque en région Occitanie. Le BQR ne pourra couvrir plus de la moitié du budget du colloque ;
2. Le soutien à des projets de recherche dans une phase exploratoire ;
3. Le soutien à l'édition d'ouvrages. Dans ce cas, un synopsis ou une table des matières devra être fourni, ainsi qu'une lettre d'acceptation de la maison d'édition. Un devis estimatif devra être joint au dossier.

La demande devra être rédigée selon une trame normalisée correspondant au type de projet (colloque, projet exploratoire ou publication). Un argumentaire bien documenté sera indispensable au projet, ainsi qu'un budget bien établi.

La catégorie Grands Projets (GP) concerne plus particulièrement :

1. Projets de recherches d'un budget maximal de **15K€** (en lien avec les axes stratégiques de l'UPVD, inter/transdisciplinaires, collaboration transfrontalière, domaine émergent). L'équipement ne doit pas excéder 10% du montant global du projet.
2. Equipement scientifique d'un budget maximal de **15K€** lié aux plateformes. A noter que seuls 2 GP Equipement seront susceptibles d'être financés. La soutenabilité de l'achat en termes d'obsolescence, de personnel disponible pour utiliser l'équipement ou de contrats de maintenance doit être précisée.
3. Soutien à l'organisation de grandes manifestations scientifiques internationales se déroulant **en région Occitanie et de préférence dans une des villes partenaires de l'UPVD** à hauteur de **15K€** ne dépassant pas 30% du budget total de l'événement (prioritairement aux laboratoires SHS).

Pour les grands projets, la demande devra être rédigée sous la forme de la fiche normalisée correspondant au type de projet (projet de recherche, équipement ou manifestations scientifiques internationales. Des devis devront être présentés avec les demandes. **Pour les projets de recherche, les frais de publication ne seront pris en charge que partiellement.**

Attention, tout projet ne respectant pas la trame sera rejeté.

Pour la catégorie des projets de recherche, tout dossier portant sur une thématique ayant fait l'objet d'un financement BQR au cours des trois dernières années ne sera pas éligible.

Un demandeur ne peut porter qu'une seule catégorie de projet.

Sont éligibles au financement pour les deux catégories de projets :

1. Les consommables,
2. Les petits appareillages d'un coût inférieur à 30 % pour les Petits Projets et 10% pour les Gros Projets du montant global du projet, Les prestations externes dans la limite de 30 % du montant global du projet. Les missions hors participation à conférence et événement scientifique,
3. Les moyens humains : stagiaires de Master 2 et Master 1 (étudiant identifié et CV fourni). Au maximum 50% de la gratification totale du stage de Master 2 et Master 1 pourra être financée par le BQR. Les gros projets pluriannuels sur deux ans maximum pour un budget global de 15 K€ ventilé sur deux ans.

Attention, un PP et un GP ne pourront pas être demandés pour le même projet recherche ou la même manifestation scientifique. Ils ne pourront pas financer la poursuite d'un projet déjà financé par le BQR.

Les demandes de BQR doivent obligatoirement être transmises par les directeurs des Unités à la Vice-présidence Recherche.

La ventilation du budget BQR entre petits et gros projets sera discutée chaque année au sein du BS en fonction du montant total demandé pour chaque catégorie.

Au terme de la durée du projet, un bilan scientifique et financier (deux pages maximum) devra être envoyé à la Vice-présidence Recherche où les livrables et attendus du projet seront précisés. En outre, une séance de restitution des résultats des grands projets sera organisée en présence de tous les porteurs, des membres du BS et des conseillers volontaires. Les perspectives et résultats scientifiques seront attendus.

Evaluation des projets

❖ **Gros projets**

Le jury sera composé de dix collègues, 5 de chaque grand domaine SHS et SEE, choisis parmi les enseignants chercheurs du bureau scientifique et de la commission recherche complété d'enseignants-chercheurs de l'UPVD.

Ce jury sera complété par des experts extérieurs à l'établissement proposés par les Directeurs d'Unités de Recherche.

L'expert extérieur assigné pour l'évaluation d'un gros projet ne doit avoir aucune publication commune récente avec le porteur. Les membres extérieurs seront désignés chaque année par la Vice-présidence Recherche parmi les experts du vivier actualisé et selon les thématiques du projet.

Chaque projet sera expertisé par 2 rapporteurs, dont 1 expert extérieur.

Les rapports d'expertise seront mis à la disposition des membres du jury avant les auditions.

Le porteur de projet devra faire une présentation orale devant le jury. Chaque audition dure 25 minutes réparties comme suit :

- 10 minutes de présentation orale,
- 10 minutes de questions du jury,
- 5 minutes de débriefing.

Les auditions seront suivies d'une délibération sur la base des avis et des notations des évaluateurs (rapporteurs et membres du jury qui ont assisté aux auditions). Les avis des rapporteurs seront pris en compte même s'ils ne sont pas présents aux auditions et auront un poids prépondérant.

Lors de cette délibération, chaque membre du jury donnera une appréciation globale de tous les grands projets sous la forme d'une note qui permettra d'établir le taux de financement du projet (Financement à 100%, partiel, sans financement). Les membres des laboratoires porteurs de projet ne noteront pas et ne participeront pas aux discussions concernant les projets issus de leur laboratoire. La liste des projets retenus ainsi que les montants proposés sera arrêtée à l'issue des auditions puis présentée au Bureau Scientifique pour avis avant passage devant la Commission Recherche du Conseil Académique.

❖ **Petits projets**

Les petits projets seront évalués par les VP du pool recherche, un directeur d'ED et un membre des axes de la thématique de la FREE sur la base de la hiérarchisation proposée par la direction des laboratoires lors des dialogues de gestion. Les projets sélectionnés seront présentés à l'équipe présidence pour arbitrage.

Les résultats des arbitrages seront soumis pour validation à la commission recherche du conseil académique.

Règles de déontologie

Afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêt, un directeur d'unité, porteur d'un Gros Projet, ne peut pas participer au jury. Il pourra se faire représenter.

Le directeur de laboratoire ne pourra pas s'exprimer, ni voter, durant l'évaluation d'un projet porté par un des membres de son laboratoire.

Un membre du jury, porteur d'un Petit Projet, peut participer aux auditions.

Tous les projets doivent être réalisés en totalité durant l'année N et ne peuvent pas être reportés en N+1 (hors les projets pluriannuels).

La grille en annexe servira à établir une évaluation des projets.

La charte BQR mise à jour a été examinée au Bureau Scientifique du 10 septembre 2026 et votée au Conseil Académique Commission Recherche du 22 septembre 2026.

Université Perpignan Via Domitia

Université Perpignan Via Domitia

Vice Présidence Recherche

GRILLE D'EVALUATION DES DEMANDES DE BQR

GRANDS PROJETS

Nom de l'expert :

N° demande:

Nom du porteur :

Unité de recherche :

*** 4 : Excellent**
2 : Bien
1 : A consolider

	Evaluation des critères (de 1 à 4*)	Commentaires
1- Qualité scientifique du projet - Science ouverte et responsable		
Originalité caractère innovant	4	
Clarté de la problématique et des objectifs		
Contribution à l'état de l'art		
Résultats attendus		
Caractère inter/transdisciplinaire	4	
Adéquation aux axes stratégiques de l'UPVD et aux ODD		
Engagement à diffuser résultats et données en accès ouvert		
Promotion de l'égalité de la non-discrimination		
2.1- Projets Recherches : Aptitudes des équipes à exécuter le projet		
Faisabilité des objectifs (adéquation des méthodes, identification des risques/bénéfices)	4	
Envergure scientifique du porteur /équipe (compétences, publications, etc.)	4	
Moyens humains		
2.2- Equipement scientifique		
Justification scientifique de l'acquisition et mutualisation et/ou insertion plateforme	0	
Soutenabilité (Obscolescence, moyens humains, évaluation coût maintenance)	0	
2.3- Grandes manifestations scientifiques		
Portée nationale/internationale	0	
Processus de sélection (comité, publication …)		
Place, part, aide pour les doctorants	0	
3-Faisabilité en terme de calendrier et budget		
Calendrier	4	
Budget		
Financement et cofinancement acquis		
Note globale du projet sur 20* :	**20,0**	* *Note reportée automatiquement sur l'onglet RECAP*